

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 février 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-015

PROROGATION DU DELAI DE
REALISATION DE LA CESSION DE
LA PARCELLE AY N° 431 PARTIE,
A VOCATION ECONOMIQUE, A LA
SCI WESTFIELD SUR LA « ZAC
RIVIERE DES GALETS »

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 31 janvier
2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 21 FEV 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
huit février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, , Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed
Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain
Iafar par Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali par M.
Jean-Max Nages, M. Patrice Payet par M. Henry Hippolyte,
M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Franck Jacques Antoine
à 17 h 08, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17 h 09, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 09, Mme Claudette Clain
Maillot à 17 h 12, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 14.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-015

**PROROGATION DU DELAI DE REALISATION DE LA CESSIION DE LA
PARCELLE AY N° 431 PARTIE, A VOCATION ECONOMIQUE, A LA SCI
WESTFIELD SUR LA « ZAC RIVIERE DES GALETS »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2001-071 du 26 avril 2001 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée « Rivière des Galets » ;

Vu la délibération n° 2002-219 du 28 novembre 2002 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « ZAC Rivière des Galets », rendue exécutoire le 15 janvier 2003 ;

Vu la délibération n° 2019-136 du 05 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la Collectivité, arrêté le 31 décembre 2018 ;

Vu que la convention publique d'aménagement relative à l'opération « ZAC Rivière des Galets » a pris fin le 19 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 2020-145 du 1^{er} décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a approuvé la rétrocession foncière à la Ville de la parcelle cadastrée AY n°431 ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée AY n° 431 au plan communal ;

Vu l'avis financier du Domaine daté du 27 mai 2021 fixant la valeur vénale de ce terrain ;

Vu le courrier d'intention d'achat de ce terrain adressé le 27 septembre 2020 par la société SAMNA & CO, représentée par monsieur Thierry Antoine Ramassamy, en vue d'y construire un ensemble de 7 locaux d'activité artisanale ;

Vu le permis de construire PC n° 974407 20 A0102 accordé le 03 juin 2021, au profit de la société SARL SRI RAM, représentée par monsieur Thierry Antoine Ramassamy, pour un projet de construction de 7 locaux d'activité artisanale ;

Vu les statuts et l'extrait K-Bis de la société civile immobilière WESTFIELD, acquéreur aux présentes ;

Vu la délibération n° 2021-097 du 03 août 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé la cession amiable de la parcelle cadastrée AY n°431 partie au profit de la SCI Westfield ;

Vu le courrier de la Ville en date du 23 décembre 2021 répondant favorablement à la demande de prorogation du délai de réalisation de la vente au plus tard au 30 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 26 janvier 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 8 février 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de proroger le délai de réalisation de la vente à la SCI Westfield et de fixer au plus tard le 30 septembre 2022, date de signature de l'acte authentique de vente ;

Article 2 : de maintenir en tous points les autres conditions principales de la vente conformément aux termes de la délibération n°2021-097 du 03 août 2021 annexé au rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU